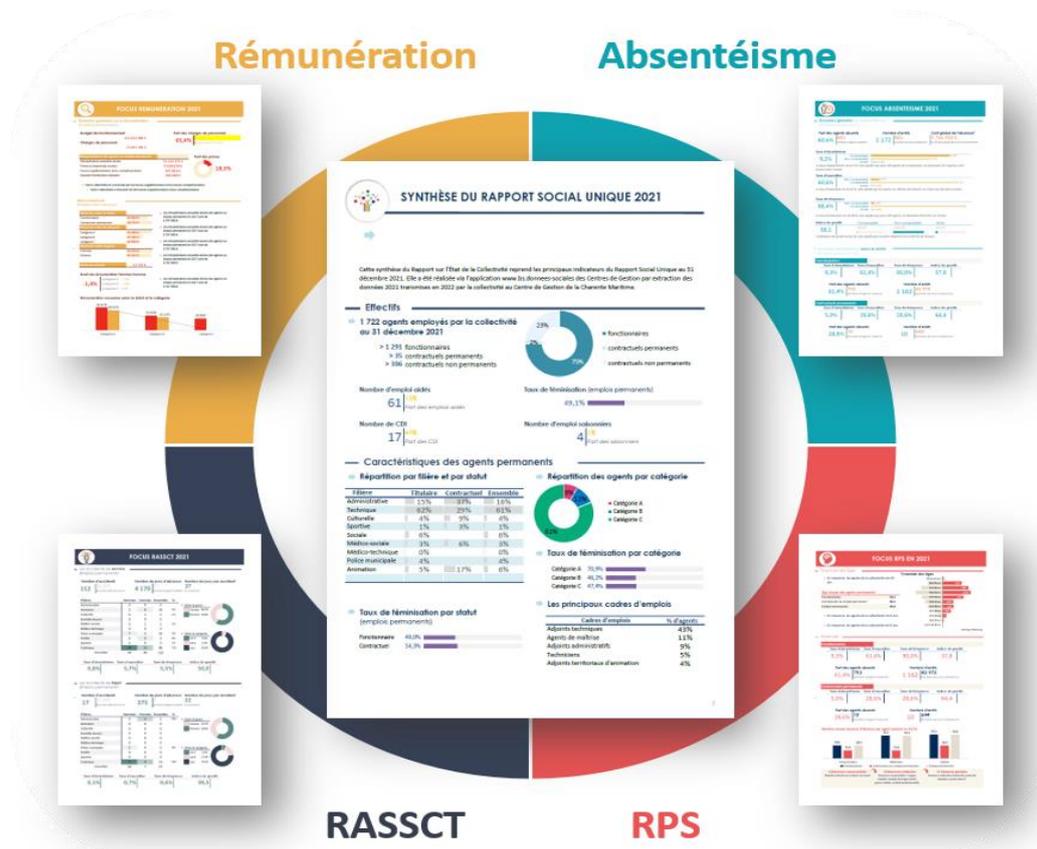




La synthèse du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE COEUR DE SAVOIE

2023



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 073-267310076-20241015-DELCIAS_2024_25-DE



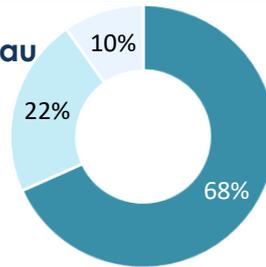
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE COEUR DE SAVOIE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Savoie.

Effectifs

41 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 28 fonctionnaires
- > 9 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

91,9%

Nombre de CDI

0 | 0%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

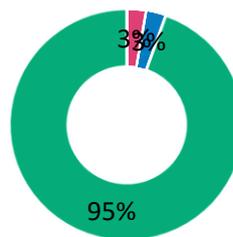
4 | 10%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	14%	11%	14%
Technique	4%		3%
Sociale	82%	89%	84%

Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	100,0%
Catégorie B	0,0%
Catégorie C	94,3%

Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

Fonctionnaire	96,4%
Contractuel	77,8%

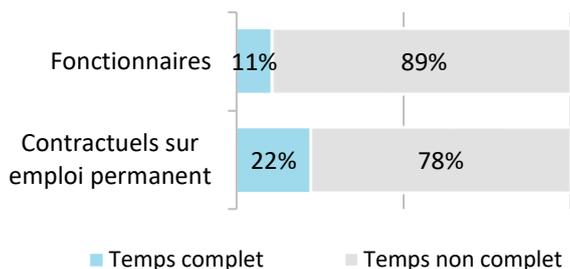
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	84%
Adjoint administratifs	8%
Rédacteurs	3%
Attachés	3%
Adjoint techniques	3%

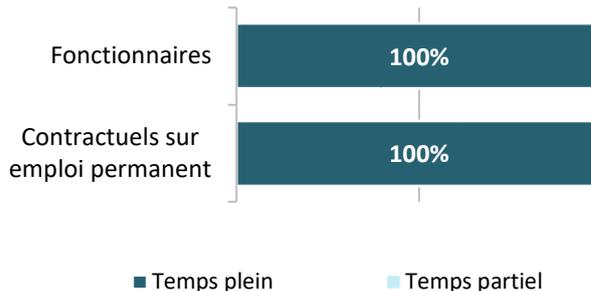


Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents permanents à temps partiel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	100,0%	Sociale	87,5%
Sociale	100,0%		
Administrative	25,0%		

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Hommes 0,0%
 Femmes 0,0%

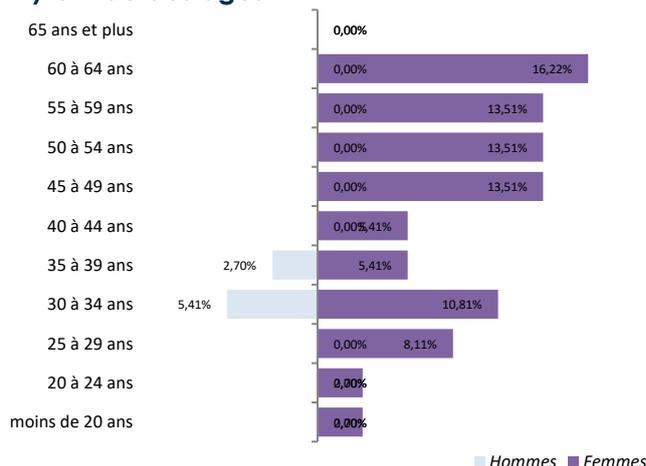
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,0
Contractuels sur emploi permanent	31,0
Emplois permanents	45,4

Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

26,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	20,3
> Contractuels sur emploi permanent	4,3
> Contractuels sur emploi non permanent	2,2

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,0
Catégorie B	0,4
Catégorie C	23,2

Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité

Mouvements

Evolution des effectifs permanents



5 départs

Principaux motifs

Départ à la retraite	60%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	40%

10 arrivées

Principaux motifs

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	40%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	30%
Remplaçants	20%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - retour de disponibilité	10%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

25,0%

Part des agents avec avancement de grade

10,7%

Part des agents avec promotion interne

0,0%

Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	-	
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

-

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 59% des dépenses de fonctionnement



➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	808 780 €	Rémunération statutaire	598 018 €
		Primes	179 648 €
		SFT	9 114 €
		HSC	20 538 €
		NBI	1 462 €

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S	-	-	S	33 534 €	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	31 402 €	31 570 €
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	S	-
Moyenne toute filière	S	S	-	S	31 363 €	31 570 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,21 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	21,29%
Contractuels sur emploi permanent	26,19%
Emplois permanents	22,21%

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ 1 697,27 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

➔ Un allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Catégorie B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	S	S	-
Catégorie C	3 946 €	338 €	8%	S	S	-	2 304 €	281 €	11%	S	S	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



Absences

➔ En moyenne, **38,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible »** par fonctionnaire

➔ En moyenne, **38,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible »** par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	10,51%	1,10%	8,22%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	14,08%	1,10%	10,92%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	14,34%	1,22%	11,15%	0,00%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ **41,46 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année**

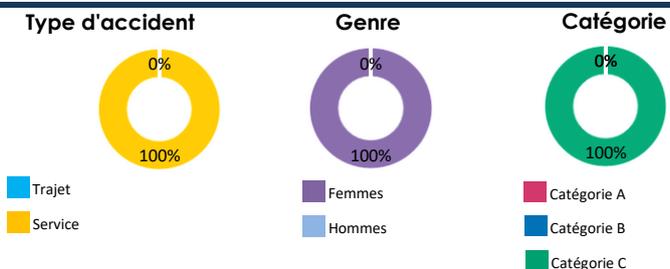
Accidents du travail

➔ **Un accident du travail déclaré**

2,7 accidents du travail pour 100 agents permanents

7 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ **100% des accidents du travail concernent la filière Sociale**



Filière

100%

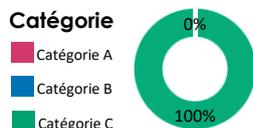
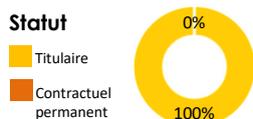
■ Sociale ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

4 | 10,8% Part des BOETH sur emploi permanent



Prévention et risques professionnels

➔ Un agent affecté à la prévention
Dépenses en matières de prévention :

0 €

■ Dépenses pour l'amélioration des conditions de travail ■ Formations habilitations

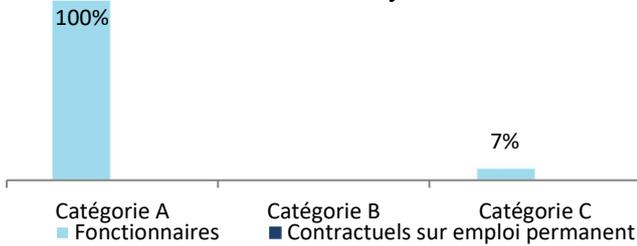
- Existence d'un **document unique (DUERP)** ✓
- Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux** ✗
- Existence d'une démarche de prévention des **TMS** En cours
- Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)** ✗
- Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail** ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la **gestion du risque maladie** ✓

Formation

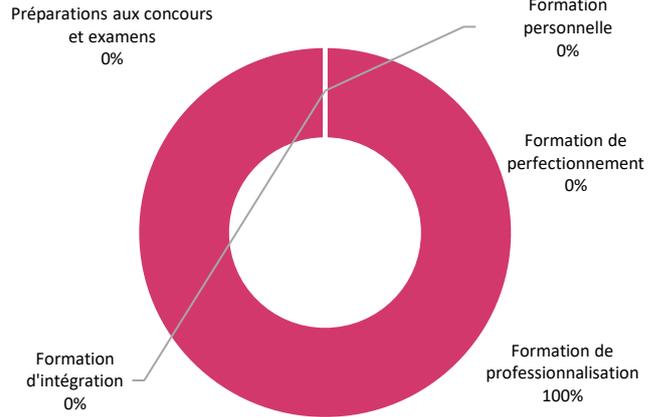
➔ 8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 8,8% Hommes 0,0%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



➔ Répartition



Le budget consacré à la formation est de **2 772 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFTP au titre de la cotisation	100,0%
Autres organismes	0,0%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	0,0%
CNFTP au-delà de la cotisation	0,0%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 0,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFTP cotisation obligatoire	100,0%
Autres organismes	0,0%
Collectivité	0,0%
CNFTP au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	93 €	144 €
Nombre de bénéficiaires	9	15

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✗

Relations sociales

➔ La collectivité n'a pas été concernée par des grèves

➔ La collectivité a engagé des négociations collectives.

Nombre de réunions des instances

CST	8
CAP	0
CCP	0

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : octobre 2024

Version 1